

VILLE  
DE  
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Baume les Dames  
Arrondissement de Besançon  
**COMMUNE DE BAUME LES**

**DAMES**

(N°INSEE : 25047)

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 3

**Date de convocation**

09/11/2022

**Date d'affichage**

22/11/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 novembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUINZE NOVEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de NOVEMBRE.

**Etaient présents (21) :**

Arnaud MARTHEY, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Sandra BOUHESANE, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS, Florian CORDIER.

**Procurations données (5) :**

Marie-Christine DURAI donne pouvoir à Arnaud MARTHEY  
Colette ROMANENS donne pouvoir à Francine COUDON  
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Christian BASSENNE  
Charline BARDEY donne pouvoir à Christelle LAMBERT  
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

**Absents (3) :**

Bruno DEBRIE  
Philippe RONDOT  
Christian LANIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Francine COUDON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**Délibération n° 104/2022**

**Objet : Budget GENERAL Décision Modificative N°2**

Après un travail de mise à jour de l'inventaire avec la trésorerie, le montant des amortissements doit être ajusté. Une inscription supplémentaire de 54 000 € est nécessaire. Cette inscription sera compensée par une diminution du virement à la section d'investissement. La Médiathèque a obtenu une aide exceptionnelle du centre national du livre de 2 300 €. Cette subvention permet l'inscription de 2 300 € de crédits supplémentaires pour l'acquisition d'ouvrages.

Le chapitre 012, charges liées aux charges de personnel, nécessite l'inscription de 90 000 € de crédits supplémentaires. Cette hausse est liée à l'augmentation du point d'indice (environ 25000€), à un renfort non prévu (service compta), aux contrats de remplacement avec le CGD (Centre de Gestion du Doubs), à une régularisation de la cotisation Assurance du Personnel 16 000 €.

L'augmentation du chapitre 012 sera compensée par l'inscription de recettes nouvelles : les remboursements des indemnités journalières à hauteur de 46 000 €, la participation de la Caisse des Dépôts (solution numérique Teekers) à hauteur de 6 000 € et l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour 10 000 €.

Le solde de 35 200 € viendra en déduction du sur équilibre BP 2022 qui était de 586 327.54 € et qui passera à 551 127.54 €

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
chap 023	Virt à section d'investissement	-54 000.00		
chap 042	Dotations aux amortissements	54 000.00		
chap 011	6065-livres,disques, médiathèques	2 300.00	chap 74	Aide except. Centre National Livre 2 300.00
chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	90 000.00	chap 013	art.6419 Atténuations de charges (rembt IJ) 46 000.00
chap 66	Charges financières	7 200.00	chap 74	art.7478 Participations autres organismes 6 000.00
				art.74832 Attribution FDPT 10 000.00
	dépenses	99 500.00		recettes 64 300.00
				solde R-D -35 200.00
				Sur équilibre BP 2022 586 327.54
				Sur équilibre après DM1 551 127.54

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
			chap 021	Virt de la section de fonctionnement -54 000.00
			chap 040	Amortissements 54 000.00
	dépenses	0.00		recettes 0.00
				Solde R-D 0.00

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette Décision Modificative.

**Vote du Conseil :**

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,

Arnaud MARTHEY

